





Agence de l'eau RMC

Informations aux agents des Agences de l'Eau

24 janv 2019

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du 18 janvier 2019

Ce CHSCT avait comme unique point à l'ordre du jour l'aménagement de la délégation de Marseille dans les nouveaux locaux

Le CHSCT a débuté par la visite des nouveaux locaux.

Malgré la présence de nombreuses fenêtres, la luminosité dans ces futurs nouveaux locaux est essentiellement liée aux vitres fumées recouvrant le bâtiment. A cet égard, nous avons validé le choix de la Direction de conserver par bureau affecté au moins deux fenêtres et de ne pas retenir l'hypothèse de bureaux en second jour.

Le Directeur s'est engagé à une remise à neuf de l'intégralité du plateau sur pratiquement tout le second œuvre : mobilier, électricité, sols, murs, plafonds et redéfinition des espaces (cloisons, portes etc...). L'architecte nous a également garanti qu'un traitement particulier sera fait sur le bruit (cloisons spéciales etc..). C'est donc dans des locaux tout neufs que les agents de la Délégation de Marseille devraient emménager au mois de novembre 2019.

Accessoirement, ce plateau comportera une douche, des sanitaires et un coin repas de bonne dimension.

L'acquisition de l'Agence de l'Eau comporte également des espaces en sous-sols :

- un espace qui devrait être dédié à l'accueil des vélos,
- une très grande salle à double niveau qui sera réservée aux archives et à la documentation,
- douze places de parking pour les véhicules de service (dans le cadre de l'achat des locaux, l'intégralité des places disponibles ont été acquises).

L'accessibilité à la Délégation sera encore plus sécurisée (pc de sécurité 24h/24 au rez-dechaussée, badge indispensable pour l'ascenseur, entrée différenciée pour les visiteurs...), mais avec le revers de contraintes supplémentaires...

Suite à cette visite, nous avons échangé en CHSCT avec une présentation du projet par la Directrice de la délégation de Marseille. La Directrice nous a expliqué les éléments pris en compte par le CODEL de la délégation de Marseille pour définir l'agencement des espaces présenté au CHSCT: le CODEL envisage de diminuer le nombre de bureaux simples et souhaite favoriser le travail en commun et les échanges, en mode projet, avec un aménagement structurel différent de l'existant.

Nous avons fait valoir les souhaits majoritaires du personnel de la délégation d'avoir des bureaux simples et de maintenir un volant de cartes parking en libre-service et avons obtenu que soit réexaminé le scénario préférentiel de la Direction.

En effet, le Sne-Fsu a expliqué qu'il est techniquement possible de maximiser le nombre de bureaux simples sans abandonner l'idée d'espaces de « co-working ».

Vous trouverez <u>ici</u> notre proposition alternative au scénario de la direction.

Le Directeur a accepté qu'un groupe de travail se tienne en présence de l'architecte, de vos représentants du personnel et du groupe immobilier d'ici le 31 janvier.

Par ailleurs, nous avons demandé que soient examinés préalablement à toute décision définitive les besoins réels en cartes de parking. Le Directeur Général nous a d'ores et déjà confirmé le maintien de cartes en libre-service... sans s'avancer sur leur nombre et la diminution envisagée... Pour autant, il a convenu que leur utilisation devra faire l'objet de règles claires et précises.

Enfin, il a été précisé que les critères conduisant à l'attribution des différents bureaux devront être expliqués à l'ensemble de la délégation lors d'une assemblée générale.

Nous vous tiendrons bien entendu informé·e·s des suites données et n'hésitez surtout pas à nous donner votre avis sur ce projet structurant.



